

RÉSOLUTIONS ADOPTÉES

LORS DE LA DEUX CENT SOIXANTE-DIX-SEPTIÈME RÉUNION

DU COMITÉ EXÉCUTIF DE L'UQO

TENUE LE 23 JANVIER 2006

- * 277-CX-1208 concernant l'amendement à la Politique interne des frais de voyage et de représentation de l'Université du Québec en Outaouais

- * 277-CX-1209 concernant l'achat d'équipement dans le cadre de la subvention FCI du *Facility for Studies of Thin Films for Optical Fiber Chemical Sensors*

- * Les dossiers sont disponibles au Secrétariat général, sous réserve de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et de la protection des renseignements personnels (Loi 65).